



HAL
open science

Des mots aux maux. Les violences conjugales en Polynésie française

Dolorès Pourette

► **To cite this version:**

Dolorès Pourette. Des mots aux maux. Les violences conjugales en Polynésie française. *Gradhiva : revue d'histoire et d'archives de l'anthropologie*, 2003. hal-03698335

HAL Id: hal-03698335

<https://hal.science/hal-03698335>

Submitted on 17 Jun 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Des mots aux maux. Les violences conjugales en Polynésie française

Dolores Pourette

Citer ce document / Cite this document :

Pourette Dolores. Des mots aux maux. Les violences conjugales en Polynésie française. In: Gradhiva : revue d'histoire et d'archives de l'anthropologie, n°33, 2003. Dossier : Femmes violentées, femmes violentes. pp. 77-84;

https://www.persee.fr/doc/gradh_0764-8928_2003_num_33_1_1309

Fichier pdf généré le 01/04/2021



FEMMES VIOLENTES

FEMMES VIOLENTÉES,

Des mots aux maux

Les violences conjugales en Polynésie française

Dolorès Pourette

creative commons



RARES SONT LES ÉCRITS qui abordent le phénomène des violences domestiques en Polynésie française¹, destination touristique pour Occidentaux fortunés attirés par un environnement paradisiaque et imprégnés des présupposés vantant la « douceur » et la « sensualité » des Polynésiens, et des Polynésiennes surtout. Les maltraitances familiales et les abus sexuels sont cependant perçus par la population locale comme des problèmes prioritaires de santé. Le Ministère de la santé du Territoire a de ce fait commandité une enquête qualitative² – dont sont issues les réflexions qui suivent – et une enquête quantitative³ sur les violences envers les femmes.

Les violences à l'encontre des femmes revêtent différentes formes, bien souvent liées les unes aux autres. Maltraitances physiques, abus sexuels, violences verbales et psychologiques destinées à les brimer et les inferioriser, violence économique afin de leur interdire l'indépendance financière, se rencontrent fréquemment à l'aune d'une histoire de vie : dans l'enfance, au sein de la sphère familiale, puis à l'âge adulte, dans le couple⁴.

Si le discours populaire – et essentiellement féminin⁵ – présente les violences à l'endroit des femmes comme particulièrement répandues dans la société polynésienne, il n'en demeure pas moins qu'elles relèvent de la vie domestique et privée et qu'elles en franchissent rarement les limites. La crainte des représailles de l'agresseur et celle du jugement porté par les autres constituent un obstacle à la confiance. Les femmes victimes de maltraitances appréhendent la honte, le *ha'ama*, qui les atteindrait, ainsi que leur groupe familial,

si elles dénonçaient de tels actes⁶. De la sorte, rares sont celles qui font part de leur situation à leur entourage ou aux instances sociales ou juridiques qui pourraient les aider. Certaines bravent ces interdits et franchissent néanmoins le pas lorsque leur vie et surtout celle de leurs enfants sont en jeu.

Les discours féminins et masculins concernant les actes de violence subis et infligés, et plus précisément les événements et comportements qui les déclenchent – et les légitiment – en disent long sur les rôles attribués à chaque sexe, sur les normes sociales et sur la manière dont elles sont transgressées, autorisant des comportements violents.

« C'est ma bouche »

Favorisées par la consommation d'alcool et de *pakalolo*⁷, les violences conjugales adviennent lorsque la prééminence de l'époux ou du petit ami est mise en jeu. Cette remise en question de l'autorité masculine emprunte essentiellement la voie de la parole, ce que mettent en évidence les récits féminins et masculins. Exprimer un avis contraire à celui du conjoint, le réprimander lorsqu'il rentre ivre au domicile après avoir dépensé en alcool le budget du ménage ou, *a fortiori*, le contredire ou le critiquer en public génèrent invariablement la colère du *tane*⁸, puis les coups. En privé, et à plus forte raison en public, en présence de tiers, les sujets à ne pas aborder sont multiples : ils concernent à la fois les activités et relations du conjoint au dehors, qui doivent être tenues à l'écart de la sphère conjugale, et la vie du couple. Les coups sont là pour « faire taire » celle qui se montrera trop loquace.

FEMMES VIOLENTÉES, FEMMES VIOLENTES

Les récits soulignent combien il est impossible pour les femmes d'exprimer leurs opinions, aussi bien en ce qui concerne les affaires familiales, la vie politique que tout autre sujet. La compagne doit partager les avis de son *tane* et renoncer à sa liberté de pensée et d'expression, ainsi qu'à toute autonomie physique, psychologique, économique...⁹ Comme l'énonce Tehani¹⁰, lorsqu'une femme « reste avec » un homme¹¹, elle devient « sa chose » : « Il me disait qu'il m'aimait mais... il me disait aussi que j'étais sa chose. » Cette « chose » est sous la tutelle de son compagnon et, plus largement, sous celle de sa belle-famille¹² ; elle ne peut protester ni par la parole ni par l'action, sous peine d'être frappée, séquestrée, séparée de ses enfants.

Celles qui osent prendre la parole s'exposent à des actes de violence car elles remettent en question la domination de l'homme. Dans cette perspective, la parole est dotée d'un certain pouvoir que les hommes ne semblent pas détenir puisqu'au lieu de susciter une réponse, un dialogue, les énoncés féminins appellent inmanquablement les coups. À la force de la parole, répond le pouvoir masculin qui se cristallise et s'exprime dans l'usage de la force physique. Les femmes, mais les hommes également, déplorent un manque de communication au sein de leur couple.

Au demeurant, les récits masculins indiquent combien la parole féminine est provocatrice des brutalités : « elle parle trop », « elle crie trop », « je la frappe pour la faire arrêter, pour la faire taire » sont des énoncés récurrents. Les hommes mettent en relief combien les mots de leurs compagnes les poussent à faire usage de la force, des insultes, des coups. De la sorte, ils ne se considèrent jamais comme responsables des actes en question, mais comme victimes. À leurs yeux, les propos féminins naissent de la volonté de les déprécier et de les humilier, l'humiliation en public étant ressentie comme l'atteinte la plus grave.

« Elle avait un comportement, une attitude... des manières ou des caprices, je n'sais pas comment l'dire, mais qui étaient très agaçantes, et qui m'poussaient à vouloir la frapper. [...] j'étais acculé... j'étais bloqué. Et quand j'voulais la frapper, elle montait par dessus la clôture, et elle criait devant tout le monde, et tout, j'voulais la frapper, ah ça m'faisait honte. Par la suite j'ai voulu la tuer, carrément, c'est dingue, tellement elle m'a fait honte, tellement elle m'a heurté, tellement elle m'a déchiré intérieurement. [...] C'est le fait de me faire honte devant le monde, qui fait que je la frappe, le fait de crier dans tout l'immeuble, le fait de crier... mais des choses qu'ils n'ont que foutre, eux, des choses intimes, trop intimes. [...] "T'es un tas de merde !!!" ... Mais devant le monde ! Encore elle et moi et que personne entende [...] "T'es pas un homme ! T'as pas d'couilles !" [...] Elle m'a fait trop mal. » (Stéphane¹³, 28 ans, sans profession).

Les paroles qui font le plus mal et qui entraînent des réactions extrêmement violentes sont celles qui touchent à la dignité, à l'honneur et à la masculinité de la personne visée, surtout lorsqu'elles sont proférées devant autrui.

« Il est jaloux ! »

Outre la parole féminine, toute conduite qui tend à remettre en cause l'exclusivité affective et sexuelle du *tane*

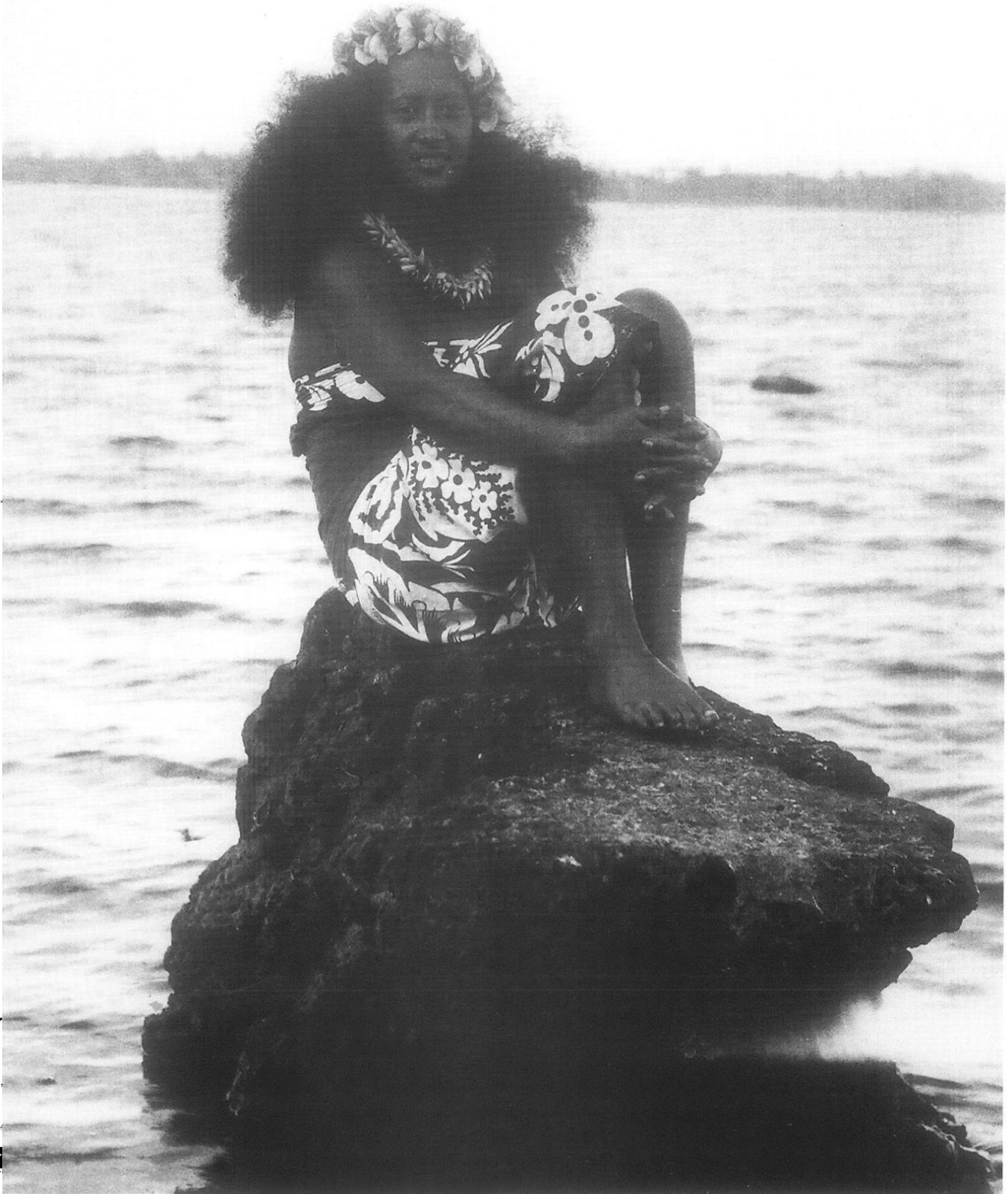
est susceptible d'occasionner des brutalités. De fait, cela recouvre l'ensemble des comportements et des relations, anciennes et actuelles, amicales, professionnelles et familiales, de la conjointe. Se vêtir d'un maillot de bain pour se rendre à la plage ou simplement dévoiler ses bras ou ses jambes, exercer une activité professionnelle¹⁴, rendre visite à une amie, un parent, son propre enfant, ou seulement parler à un autre homme relèvent de l'impossible pour nombre de femmes. Tout homme est considéré comme un rival potentiel, et la « jalousie », si souvent citée dans les récits, est source de violences.

Ce que dénoncent les femmes, ce n'est pas tant la jalousie de leur *tane* que ses conséquences : les coups, les brimades, les suspicions, le contrôle des relations et des sorties... Car la jalousie est un sentiment qu'elles apprécient : un homme qui n'est pas jaloux n'est pas amoureux. Dans les discours féminins, amour et jalousie vont de pair, et les femmes se déclarent elles aussi jalouses.

La jalousie peut pousser un homme à suspecter son épouse d'entretenir une relation avec son propre frère, voire son fils. Le *tane* jaloux redoute avant tout que sa virilité et notamment sa paternité soient remises en cause par l'adultère de sa compagne. C'est ainsi que les premières crises de jalousie et les premières violences apparaissent avec récurrence à l'arrivée du premier enfant ou au moment de la première grossesse¹⁵.

« ... quand on a su que j'étais enceinte, on a commencé à avoir des problèmes... Là où on habitait, on était... dans sa famille, avec ses frères et sœurs et comme il avait deux grands frères, il a cru que j'étais tombée enceinte d'un de ses frères. Et... ça a commencé par là. Je sais pas si il est devenu jaloux ou... mais chaque fois que je parlais avec ses frères, avec mes propres frères, il devenait méchant, j'arrivais à parler avec personne. Et... tout au long de ma grossesse ça a été catastrophique parce que à chaque fois que j'essayais de parler avec quelqu'un de sa famille ou de ma famille, il me tapait le ventre. Il disait que c'était pas son enfant, alors il me tapait le ventre. (Tehani, 23 ans, fleuriste).

La maternité bénéficie d'une évidence dont est dépourvue la paternité. En ce sens, la naissance d'un enfant constitue un « moment à risque » pour un homme, c'est le moment où sa paternité est en jeu et où sa masculinité est éprouvée. Il n'est donc pas surprenant que ce soit alors que surviennent les premières gifles et les premiers coups. En prétendant que l'enfant à naître n'est pas le leur, les hommes expriment la plus redoutable de leurs craintes : l'infidélité de leur compagne. Dans la société polynésienne, l'adultère au féminin est extrêmement réprouvé¹⁶ et justifie le meurtre. C'est ainsi que le frère de l'une des interlocutrices a été emprisonné à Nuutania pendant six ans, après avoir tué sa femme et grièvement blessé son amant. Nombre d'hommes s'imaginent qu'en refusant à leur conjointe l'accès à un moyen de contraception, elle n'ira pas « voir ailleurs » de peur d'être enceinte d'un amant. S'opposer à ce que sa conjointe contrôle sa fécondité n'est sans doute pas une garantie de « paternité certaine », mais constitue bien l'un des moyens par lesquels le pouvoir masculin cherche à s'appropriier le corps des femmes.



FEMMES VIOLENTÉES, FEMMES VIOLENTES

Tahiti. Jeune fille de dix-sept ans. Cl. Ropiteau (Ph. MH).

Rôles et normes au féminin et au masculin

En filigrane des représentations et discours masculins et féminins autour de la violence conjugale, apparaissent les rôles assignés à chacun des deux sexes¹⁷. Les rôles féminins sont, comme en bien d'autres sociétés¹⁸, associés à la reproduction et à l'entretien des proches et du foyer¹⁹, seul lieu où la femme détient une once d'autorité (sur les enfants²⁰), même si c'est l'homme qui a toujours le dernier « mot ». La maternité est extrêmement valorisée²¹ : une femme n'est considérée comme telle que lorsqu'elle remplit ses fonctions de mère sociale, c'est-à-dire lorsqu'elle prend en charge sa progéniture, voire celle d'une autre. Le rôle maternel constitue « la vraie place de la femme »²² et les adolescentes ont pour unique objectif de « rester avec » un *tane* et d'avoir des enfants. Cette perspective leur apparaît comme le moyen non seulement d'accéder au statut de femme, mais aussi de se libérer de l'autorité parentale et de sortir de l'adolescence²³ appelée *taure'are'a*²⁴. La période *taure'are'a* est plus riche de sens pour les garçons que pour les filles puisque c'est là qu'ils construisent leur virilité, en mettant à l'épreuve leurs performances physiques et sexuelles. Phase d'errance et de consommation, sexuelle et festive²⁵, elle est censée prendre fin avec le mariage, parfois après plusieurs cohabitations et plusieurs enfants²⁶, mais les récits montrent que ce mode de vie caractérise des hommes de tous âges, même mariés. Dans la représentation traditionnelle des rôles masculins, la force est un élément fondamental : pourvoyeur des ressources de la maisonnée, l'homme doit assurer la sécurité alimentaire, matérielle et physique de sa famille. Il doit être habile et courageux, pouvoir construire son *fare* et exceller dans les activités traditionnelles telles que la pêche et la préparation du coprah²⁷. Le recours à la force et à la brutalité est également de rigueur dans les rixes qui opposent jeunes garçons ou hommes adultes.

Les hommes qui ne se conforment pas au rôle auquel ils sont assignés ont la possibilité de s'affirmer en tant que *mahu* et d'être reconnus comme tels par la société environnante. Le *mahu* ou *raerae* est un homme efféminé qui adopte des comportements féminins : il n'est pas circoncis, s'habille en femme, exerce des activités féminines, entretient des relations affectives et sexuelles avec des partenaires masculins²⁸. La possibilité de revêtir les attributs de l'autre sexe n'est pas offerte aux femmes : elles doivent nécessairement tenir la place qui leur est attribuée. La violence est la sanction infligée à celles qui transgressent les normes de genre. Une violence légitimée à la fois par ceux qui la mettent en acte et par celles-là même qui en sont les victimes. Si ce sont les hommes qui donnent les coups, les femmes de l'entourage ont leur part de responsabilité dans les violences infligées à leur voisine, leur belle-sœur ou leur belle-fille. Ce sont elles qui dénoncent les écarts de conduite, réels ou supposés des autres femmes qui les entourent. Une telle est ainsi incriminée par sa belle-sœur de ne pas bien faire le ménage. Une autre aurait été vue par sa voisine en train de discuter avec un homme. Une autre est accusée d'avoir volé de l'argent par la mère et les sœurs de son *tane*. Sont aussi châtiées les femmes qui investissent les territoires masculins, celles qui « vont sur la route », qui traînent dans l'espace public (en quête d'une rencontre ou d'une

aventure, cela s'entend...), et que les autres femmes sont les premières à dénoncer²⁹.

Des normes aux pratiques : du monde du *ao* au monde du *po*

D'après les récits, les maltraitements physiques, de même que les agressions sexuelles, ont lieu dans les espaces privés ou dans les espaces sauvages et reculés, plus généralement une fois la nuit tombée et pendant le week-end. Rares sont les actes de violences qui se déploient dans l'espace public et en plein jour, à l'exception des rixes qui opposent parfois les adolescents³⁰. Les relations sociales sont caractérisées, en public, par un certain pacifisme et par l'absence de conflits ouverts³¹. La « bringue » – fête, en famille ou entre amis, qui se déroule le plus souvent durant le week-end et au cours de laquelle est de rigueur l'absorption d'une grande quantité de bière – est systématiquement le théâtre de bagarres entre hommes et de brutalités envers les femmes. Les violences sont principalement perpétrées dans des contextes alcoolisés ou des espaces-temps où les règles sociales sont momentanément suspendues et perdent leur pouvoir de régulation. Cette vision du monde duelle, opposant le jour à la nuit, le public au privé, le permis au prohibé, la sobriété à l'ivresse, le *ao* (jour, lumière) au *po* (nuit, obscurité)³² permet débordements et transgressions : les interdits perdent leur valeur normative et sont transgressés dans la sphère du *po*. C'est ainsi que le viol, l'inceste et les maltraitements envers les femmes et les enfants, filles et garçons, surviennent dans le monde du *po* et ne sont par conséquent que rarement sanctionnés dans celui du *ao*. De la même manière, c'est la nuit que les *taure'are'a* courtisent les jeunes filles et vont jusqu'à perpétrer des viols, individuels ou collectifs, rappelant le *motoro*, pratique qui consiste pour un garçon à s'introduire, pendant que la maisonnée est endormie, au domicile de la jeune fille qu'il convoite, à se glisser dans son lit, et à tenter d'obtenir un rapport sexuel. Attestée dans l'ensemble de l'aire polynésienne, cette pratique est avérée à Tahiti jusque dans les années soixante-dix³³ et se perpétue de nos jours aux Tuamotu notamment³⁴. Si le *motoro* ne conduit pas toujours à une relation sexuelle, tout est mis en œuvre pour que la jeune fille « cède »³⁵, en silence, et qu'elle ne proteste pas : ses cris réveilleraient sa famille, qui ne manquerait pas de la corriger si elle était surprise avec un garçon.

L'opposition entre le *po* et le *ao* traduit combien est fort et astreignant le contrôle social puisqu'il contraint chacun à étouffer tout sentiment d'aversion et à éviter toute manifestation d'agressivité en dehors des contextes d'alcoolisation et d'interruption des règles sociales. Les instants de liesse que permettent les « bringues », de même que les lieux et moments de suspension des règles sociales, apparaissent comme autant de « soupapes » libérant les tensions cumulées et les dissensions réprimées. Pour s'extérioriser, celles-ci empruntent des voies différentes pour chaque sexe : la force physique et la violence pour les hommes ; les mots pour les femmes, seul moyen dont elles disposent pour s'exprimer, mais qui, malgré parfois leur extrême violence, paraissent d'un faible poids face aux poings qui les arrêtent.

Violence domestique et contexte social

Si la force physique et l'usage de la violence font traditionnellement partie des valeurs associées à la masculinité, ils semblent connaître une amplification que l'on peut relier au contexte politique et socio-économique des archipels polynésiens.

Philippe Bourgois montre comment, dans une population défavorisée de Portoricains immigrés à New-York, la crise du patriarcat et la perte du pouvoir économique des hommes ont induit une modification des relations de pouvoir entre hommes et femmes et se traduisent par une exacerbation de la violence domestique et sexuelle³⁶. Cette analyse peut être appliquée au cas de la Polynésie, et les causes initiales de l'importance, voire de la recrudescence, des violences familiales paraissent similaires : la domination sociale, économique, politique et culturelle d'un groupe sur un autre.

L'arrivée massive des Occidentaux qui a accompagné l'implantation du CEP à Tahiti, en 1963, et le développement du tourisme depuis les années soixante-dix a engendré nombre de bouleversements sur les plans familial, socio-économique et culturel. La main-d'œuvre salariée, en offrant aux femmes la possibilité de travailler à l'extérieur du domicile et d'accéder à l'indépendance financière, a porté atteinte au rôle masculin de pourvoyeur de ressources³⁷. En outre, les emplois masculins du secteur tertiaire ne correspondent pas aux représentations traditionnelles de la masculinité. Si les hommes sont en perte de pouvoir dans la sphère familiale, ils le sont également à un niveau plus général : les secteurs politiques, religieux, économiques sont dans leur grande majorité détenus par des *Popa'a*, à la rigueur par des Demis. Non seulement les Polynésiens n'ont aucun contrôle sur le devenir de leur société, mais ils ne produisent quasiment aucun des biens de consommation, auxquels ils n'ont pas même accès (tous sont importés de France, de Nouvelle-Zélande, d'Australie ou des États-Unis). Les richesses sont réservées aux *Popa'a* (et dans une moindre mesure aux Demis), de même que la quasi-totalité des emplois du secteur public. Rival au niveau politique et économique, le *Popa'a* apparaît aussi comme un rival sur le plan matrimonial : alors que les femmes *popa'a* demeurent le plus souvent inaccessibles aux Polynésiens³⁸, les Polynésiennes sont attirées par les Occidentaux et par la promotion sociale et la qualité de vie (supposée sans violence) qu'ils sont susceptibles de leur offrir. Les hommes locaux subissent ainsi une véritable « crise de la masculinité »³⁹ liée à un sentiment de frustration et se traduisant par des actes de violence.

1. La Polynésie française est un territoire d'outre-mer situé dans le Pacifique sud. Depuis 1984, elle a un statut d'autonomie interne, avec son Assemblée territoriale, son Gouvernement et son Président. Ses cent dix-huit îles se répartissent en cinq archipels (Société, Marquises, Australes, Gambier, Tuamotu). La population totale compte, au 1^{er} janvier 2001, 235 200 habitants, dont plus de 100 000 dans l'agglomération urbaine de Papeete. Quatre groupes distincts composent la population : les Polynésiens de souche (68 % de l'ensemble), les « Demis », issus des mélanges entre Polynésiens, Européens et Chinois (16 %), les Chinois (5 %) et les Européens ou *Popa'a* (11 %).

2. Porette, 2002. L'enquête qualitative a été conduite au cours de l'été 2002, en collaboration avec Fanny Soum-Pouyalet, anthropologue.

Si nul ne méconnaît l'existence des maltraitances familiales, l'attitude la plus répandue, dans la population générale comme au sein des instances publiques, consiste à les ignorer, puisqu'elles ne perturbent en rien la vie publique, politique et économique. Il n'y a donc pas lieu de mener des campagnes de prévention ou de lutte contre l'alcoolisme et l'usage de drogue, qui favorisent les comportements violents. Bien au contraire, la bière Hinano, largement consommée, est l'une des rares productions locales. Et la vente de boissons alcoolisées n'est ponctuellement interdite que lorsque sa consommation abusive risquerait de troubler un événement public ou politique. En outre, les mesures prises par le Ministère de la santé pour lutter contre le problème des violences domestiques, au niveau de la prévention et de l'accompagnement, semblent insuffisantes et inadaptées. Les moyens mis en œuvre pour assurer un soutien aux victimes sont dérisoires : les structures sociales et les établissements scolaires manquent de personnels qualifiés (psychologues, assistants sociaux, assistants sociaux scolaires...) ; les foyers d'accueil sont en nombre insuffisant ; les dispositions prises à l'encontre des hommes violents sont encore très souvent inappropriées⁴⁰.

Dans toutes les sociétés, les comportements violents sont ancrés de longue date dans les pratiques sociales et familiales. Celles-ci ne pourront se modifier sans un certain nombre de changements, au niveau tant des rapports entre femmes et hommes que de la redistribution des pouvoirs au sein de la société. Les maltraitances à l'endroit des femmes sont, en Polynésie comme partout ailleurs, l'un des canaux qu'emprunte la domination masculine pour s'exprimer et s'exercer, mais elles prennent une ampleur particulière dans un contexte de domination sociale, culturelle, politique et économique. La réduction du phénomène des violences domestiques ne pourra s'opérer sans un élément essentiel : la prise de conscience, par les femmes, de leur domination⁴¹. Si certaines se plaignent de leur situation et souffrent des maltraitances qu'elles endurent, elles sont encore trop nombreuses à légitimer les violences qui leur sont infligées, à se culpabiliser lorsqu'elles sont « corrigées » et, finalement, à considérer comme normal qu'un homme, par « amour », brutalise son épouse.

Le même phénomène se retrouve en France⁴² et dans bien d'autres pays occidentaux, dans lesquels des années de luttes féministes sont loin d'être venues à bout du carcan de représentations et injonctions normatives qui fondent la domination de l'homme sur la femme.

Seules les Îles de la Société ont fait l'objet de l'investigation : Tahiti (Îles du Vent), Raiatea et Tahaa (Îles Sous-le-Vent). Trente-cinq femmes victimes de maltraitances physiques, sexuelles ou psychologiques ont été interviewées, ainsi que dix hommes auteurs de violences conjugales. Les femmes ont été recrutées dans des centres de soins, deux foyers d'accueil, par le biais des services des Affaires sociales de Papeete et d'Uturoa et au centre pénitentiaire de Nuutania. Les hommes ont été rencontrés pour la plupart à l'hôpital psychiatrique de Vaiami, où ils étaient astreints à un suivi psychologique à la suite d'un jugement (et d'une incarcération dans certains cas) pour coups et blessures à l'encontre de leur compagne. Quelques-uns ont été contactés par l'intermédiaire d'une assistante sociale et de connaissances personnelles. À l'exception de deux

Chinois et d'un Demi chinois-polynésien, la totalité des personnes interviewées sont polynésiennes.

3. Les résultats de l'enquête quantitative, menée sous la responsabilité scientifique de Maryse Jaspard et d'Elizabeth Brown, sont en cours d'analyse.

4. Ne sont pas considérées ici les violences que subissent les femmes dans l'espace public et au travail.

5. Ce n'est que de manière exceptionnelle que les hommes acceptent d'évoquer en public, et auprès d'une ethnologue métropolitaine, le problème des maltraitances dont les femmes font l'objet.

6. Le *ha'ama* est un concept fondamental dans la société polynésienne, proche de la notion d'honneur telle que l'a décrite J. Pitt-Rivers (1977).

7. Le *pakalolo* ou *paka* désigne le cannabis local.

8. Homme, petit ami.

9. R. Levy (1973 : 199) note au contraire que « les femmes sont activement impliquées non seulement dans la gestion du ménage, mais aussi dans les affaires du village », et qu'elles sont intellectuellement indépendantes. Cependant, l'auteur a mené ses observations entre 1961 et 1964, bien avant les mutations sociales et économiques liées à l'implantation du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) et au développement du tourisme.

10. Les prénoms cités sont fictifs. Seule leur origine polynésienne ou française a été conservée.

11. L'expression « rester avec » signifie entretenir une relation amoureuse avec quelqu'un.

12. Lorsqu'un couple se forme, il réside dans un premier temps dans la famille de l'un ou l'autre des deux protagonistes, jusqu'à ce qu'ils soient en mesure d'avoir leur propre *fare* (maison), ce qui n'arrive parfois jamais. Les femmes qui vivent dans le groupe familial de leur compagnon se trouvent souvent dans des situations difficiles : coupées de leur famille d'origine, elles ne trouvent aucun soutien auprès de leur belle-famille en cas de maltraitances, et elles doivent au contraire essuyer les critiques de leurs belles-sœurs et de leur belle-mère. Celle-ci exerce en outre une véritable emprise sur les premiers nés de ses petits-enfants (surtout s'il s'agit de garçons) en les prenant en charge et en les adoptant, outrepassant parfois la volonté de la mère.

13. Stéphane est Chinois. Sa petite amie est Polynésienne.

14. Certaines femmes ne peuvent pas travailler, momentanément ou définitivement, en raison des traumatismes physiques qu'elles ont subis.

15. Il en va de même en France métropolitaine où, dans la moitié des cas, la première violence apparaît à la première grossesse (Welzer-Lang 1992).

16. Le double standard en matière de morale sexuelle n'est pas propre à la société polynésienne (outre une abondante littérature féministe, voir : Pitt-Rivers, 1977) !

17. J'évoquerai ultérieurement le *mahu*, homme biologique épousant les contours de la féminité.

18. Héritier 2002.

19. L'insistance avec laquelle les interviewées précisaient qu'elles faisaient correctement le *maha* (repas) et le ménage pour contenter leur *tane*, mais également pour éviter d'être brutalisées, est ici significative.

20. Les enfants, filles et garçons, font également l'objet de mauvais traitements : coups, abus sexuels... Cependant, une distinction est établie par les interviewés entre « battre » un enfant et le « corriger ». S'il est légitime de « corriger » un enfant, en ayant recours aux coups, pour le sanc-

tionner parce qu'il n'a pas effectué correctement son travail scolaire ou ses corvées, frapper un enfant sans raison (parce qu'il pleure ou qu'il énerve ses parents) est répréhensible. Cependant, les corrections infligées sont parfois extrêmement violentes, quand bien même elles sont légitimes. Par ailleurs, au sein d'une même fratrie, tous les enfants ne sont pas traités de la même manière : le sexe, l'âge, le rang de naissance, le fait d'être *fa'a'amu* (adopté) ou de ne pas être du même père ou de la même mère que les autres influent sur la manière dont l'enfant sera (mal)traité. Selon Isabelle Chollet et d'après mes observations, les enfants *fa'a'amu* repris par leurs parents biologiques sont plus touchés par les maltraitances que les autres (Chollet 2001).

21. D'où les réticences que manifestent de nombreuses femmes à recourir à un moyen de contraception : la pilule est censée donner mal au ventre et faire grossir, certaines femmes ne parviennent pas à la prendre régulièrement... Rappelons que l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est légale depuis l'été 2001 seulement. Le système d'adoption *fa'a'amu*, très usité, permet à la stérilité féminine, dépréciée comme en de nombreuses sociétés (Héritier 1984), de passer inaperçue.

22. Langevin 1990.

23. Grépin 2001.

24. À la puberté, filles et garçons entrent dans la période *taure'are'a*, par le rite de la supercision (incision longitudinale du prépuce) pour ces derniers.

25. Grépin 2001.

26. La paternité est valorisante pour les jeunes hommes, quand bien même ils ne prennent pas leur progéniture en charge.

27. Les valeurs et traditions *ma'ohi* associées à la virilité (tatouage, danse, surf...) connaissent un certain renouveau qui participe d'un mouvement plus global de revendications culturelles et identitaires depuis la fin des années soixante (Saura 1988 ; Brami Celentano 2002).

28. Cette forme d'homosexualité n'est pas reconnue comme telle puisque le *mahu* est considéré comme une femme.

29. Dans toutes les sociétés, circuler dans l'espace public représente un risque pour une femme. Ainsi, de la même manière que la maltraitance sanctionne les femmes qui « vont sur la route » en Polynésie, dans le quartier new-yorkais de East-Harlem, les viols collectifs servent à dissuader les femmes de « zoner » et à punir celles qui pénètrent ainsi les espaces masculins (Bourgeois 2001).

30. Bruno Saura note l'existence, en milieu urbain, de bagarres entre jeunes Tahitiens et Français (Saura 1998).

31. Levy 1973 ; Baré 1984.

32. Levy 1973 ; Babadzan 1982 ; Grépin 2001.

33. Levy 1973.

34. Grépin 2001.

35. Or, « céder n'est pas consentir »... (Mathieu 1985).

36. Bourgeois 2001.

37. Langevin 1990.

38. Langevin 1990.

39. Grépin 2001.

40. Certains conjoints violents sont simplement contraints de « nettoyer la mairie ».

41. À la différence de la Nouvelle-Calédonie (Salomon 2000), il n'existe à Tahiti aucun mouvement de femmes contre les violences.

42. Jaspard & al. 2001.



Tahiti. Femmes indigènes.
Cl. Ropiteau (Ph. MH).

Bibliographie

- BABADZAN Alain, *Naissance d'une tradition. Changement culturel et syncrétisme religieux aux Iles Australes (Polynésie Française)*, Paris, Éditions de l'ORSTOM, 1982.
- BARÉ Jean-François, « Fantômes de la violence : énigmes tahitiennes », *Études rurales*, 96, 1984 : 23-46.
- BOURGOIS Philippe, *En quête de respect. Le crack à New-York*, Paris, Le Seuil, 2001.
- BRAMI CELENTANO Alexandrine, « La jeunesse à Tahiti : nouveau identitaire et réveil culturel », *Ethnologie française*, 4, 2002 : 647-661.
- CHOLLET Isabelle, *Tahiti ou la douleur de vivre*, Papeete, Haere Po Tahiti, 2001.
- GRÉPIN Laure-Hina, *L'Adolescence masculine aux Tuamotu de l'Est aujourd'hui. Le taure'are'a : contradictions et transformations d'une catégorie sociale traditionnelle*, Doctorat en anthropologie sociale, EHESS, Paris, 2001.
- HÉRITIER Françoise, « Stérilité, aridité, sécheresse : quelques invariants de la pensée symbolique », in M. Augé & C. Herzlich (dir.), *Le Sens du mal. Anthropologie, histoire, sociologie de la maladie*, Paris, Éditions des Archives contemporaines, 1984 : 123-154.
- *Masculin/Féminin II. Dissoudre la hiérarchie*, Paris, Odile Jacob, 2002.
- JASPARD Maryse & al., *Les Violences envers les femmes au quotidien. Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF)*, Rapport final, juin 2001.
- LANGÉVIN Christine, *Tahitiennes : de la tradition à l'intégration culturelle*, Paris, L'Harmattan, 1990.
- LÉVY Robert, *Tahitiens : mind and experience in the Society Islands*, Chicago and London, The University of Chicago Press, 1973.
- MATHIEU Nicole-Claude, « Quand céder n'est pas consentir. Des déterminants matériels et psychiques de la conscience dominée des femmes, et de quelques-unes de leurs interprétations en ethnologie », in N.-C. Mathieu (ed.), *L'Arraînement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1985 : 169-245.
- PITT-RIVERS Julian, *Anthropologie de l'honneur. La mésaventure de Sichem*, Paris, Hachette, 1997 [1977].
- POURETTE Dolorès, « Les violences envers les femmes en Polynésie française. Étude socio-anthropologique », Papeete, Direction de la Santé ; Paris, Laboratoire d'anthropologie sociale-Collège de France, 2002.
- SALOMON Christine, « Les femmes kanakes face aux violences sexuelles : le tournant judiciaire des années 1990 », *Journal des anthropologues*, 82-83, 2000 : 287-307.
- SAURA Bruno, « Culture et nouveau culturel », *Encyclopédie de la Polynésie*, t. 9 « Vivre en Polynésie », Papeete, C. Gleizal Éditeur, 1988 : 57-72.
- *Des Tahitiens, des Français, leurs représentations réciproques aujourd'hui*, Papeete, C. Gleizal Éditeur, 1998.
- WELZER-LANG Daniel, *Arrête ! Tu me fais mal !* Montréal, vLB Éditeur, 1992.



Tahiti. Femme indigène.
Cl. Ropiteau (Ph. MH).



Manifestation de la journée des femmes, 2 mars 2003. Cl. Ch. Hamel.